



Saison 2019/2020 - FICHE D'INSCRIPTION TENNIS

Inscription

ou

Réinscription

Date de réinscriptions - Le samedi 8 juin 2019 de 10h à 15h

Nouveaux adhérents - Les samedi 15 juin, 22 juin & 7 septembre 2019 de 10h à 17h (sous réserve de disponibilités)

Pour les nouveaux adhérents Test obligatoire pour les cours (sauf mini Tennis) 15 juin, 22 juin et 7 septembre de 10h à 17h

COORDONNEES	
NOM :	Si différent : Nom du père
PRENOM :	Nom de la mère
Date de naissance :	Email :
Adresse :	Ville: Code Postal:
Tel Portable :	Nom de la personne à prévenir: Tel de la personne à prévenir:

COTISATIONS + COURS			
Mini-Tennis né entre 2014/2015			
Licence F.F.T – Obligatoire		22€	
Cours + Cotisation		193€	
Cours + Cotisation + Raquette – Formule package		218€	
Enfants			
Licence F.F.T – Obligatoire		22€	
Cotisation – Obligatoire	EDT (2006/2013)	125€	
	Cadets Juniors (2002/2005)	140€	
Cours (ajouter cotisation)	EDT (2006/2013)	170€	
	Cadets Juniors (2002/2005)	210€	
Adultes			
Licence F.F.T – Obligatoire		31€	
Cotisation – Obligatoire		180€	
Cours 1h ou 1h30 (sous réserve de disponibilités)		1h =345€	1h30=455€
Cours (+18 ans) Sur présentation de la carte d'étudiant		210 €	
Réduction Famille	30€ pour 2	80€ pour 3	120€ pour 4 et +
TOTAL :		
Mode de Paiement			
Paiement en ligne (CB)	Chèques (1 par adhérent) / ordre du T.C.H. Premiers encaissements fin octobre	Espèces	Autres

PIÈCES À FOURNIR	
Certificat médical original (mention de non contre indication à la pratique du tennis en compétition) ou Attestation si certificat saison précédente	
Formulaire de disponibilité pour les cours (disponible au club ou sur le site)	
Paiement	

AUTRES	
Je souhaite une attestation pour mon Comité d'Entreprise (CE)	
Vous êtes remboursés directement par votre CE	Le CE règle directement auTCH

CADRE RESERVE AU TCH

IMPORTANT: Un dossier complet et le passage du test sont nécessaires pour valider l'inscription sous réserve de disponibilités



IMPORTANT

DROIT A L'IMAGE

J'autorise le Tennis club de Houilles à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître ou sur lesquelles pourrait apparaître mon enfant, prises à l'occasion de manifestations organisées par le club, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année à l'exception d'un déménagement dans une autre commune.

LES COURS

Pendant les cours / entraînements / matchs, seuls les joueurs et enseignants sont autorisés à être sur les terrains.

Ecole de Tennis : Le nombre de séances sera ramené à 25 au lieu de 30 lorsque lorsqu'elles se déroulent en extérieur. Les élèves dans cette situation recevront par ailleurs 2 boîtes de balles neuves. Ces boîtes seront à retirer au secrétariat après le 15 octobre et au plus tard avant les vacances scolaires de Noël.

L'ACCES AUX COURTS DE TENNIS

Les terrains de tennis sont accessibles UNIQUEMENT aux personnes titulaires d'une CARTE d'ADHERENT au TCH.

ASSURANCES

Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances proposées avec la licence.

RESPONSABILITE

- Reconnaît que l'adhésion au Club entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui ci et des règlements de la Fédération Française de Tennis
- Les enfants sont sous la responsabilité du club UNIQUEMENT pendant leurs heures de cours. Nous vous rappelons que:
 - Un adulte doit accompagner l'enfant jusqu'au club house / gymnase afin qu'un moniteur le prenne en charge. (Les enfants ne doivent pas être déposés sur un parking ou au stade sans surveillance)
 - Les enfants doivent impérativement être récupérés à la fin du cours (ils ne sont en aucun cas sous la responsabilité du club en dehors de leurs heures de cours)
- Autorise les enseignants a prendre les mesures medicales d'urgence en cas d'indisponibilité de la personne à contacter (numero au recto)

Pour les matchs d'équipe se déroulant à l'extérieur du club, je donne mon accord pour le moyen de transport retenu et j'autorise les accompagnateurs de mon enfant à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisations, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

Signature :